



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE de GIGNAC - LOT
Tél. : 05 65 37 70 53
contact@gignac46.fr
www.gignac46.fr

COMMUNE DE GIGNAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
 - II. La section de fonctionnement*
 - III. La section d'investissement*
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*
- Les budgets annexes*

annexe : extrait du CGCT

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et réalisées pour l'année 2020.

Le compte administratif 2020 a été voté le **09 avril 2021** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent **571 745.75 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (charges de personnel et frais assimilés) représentent **43.75 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Compte-tenu du remboursement (en recettes) des indemnités journalières (maladie des agents) soit 2 062.96 euros, de l'indemnité compensatrice de la Poste pour la tenue de l'Agence Postale Communale soit 12 958.00 euros, le coût réel des charges de personnel s'élève à 40.65%.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent **484 593.45 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution (DGF : dotation forfaitaire (DF), dotation de solidarité rurale « péréquation » (DSR P), dotation nationale de péréquation (DNP), dotation élu local (DPEL) des 3 dernières années :

- **DGF - DF 2018 : 77 654.00 euros, DSR P : 30 407.00 euros, DPEL : 2 972.00 euros, DNP : 1 853.00 euros ;**
- **DGF - DF 2019 : 75 948.00 euros, DSR P : 30 367.00 euros, DPEL : 3 030 euros ;**
- **DGF - DF 2020 : 72 159.00 euros, DSR P : 29 851.00 euros, DPEL : 3 033 euros ;**

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux 2020 : **298 300.00 euros**,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montants perçus au titre des 3 dernières années*) :
 - **2018 : 31 161.66 euros.**
 - **2019 : 26 501.34 euros** (le Département ne finance plus 50 % du salaire de l'accompagnateur du transport scolaire).
 - **2020 : 22 775.74 euros** (cette forte baisse est liée à la crise sanitaire notamment la fermeture de l'école).

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	177 017.99	Recettes des services	22 775.74
Dépenses de personnel	211 996.45		
Autres dépenses de gestion courante	55 785.93	Impôts et taxes	324 697.06
Dépenses financières	19 874 .44	Dotations et participations	158 674.50
Dépenses exceptionnelles	4 036.64	Autres recettes de gestion courante	61 973.52
Atténuation de produits	0.00	Recettes exceptionnelles	1 560.09
		Recettes financières	1.88
		Autres recettes – Atténuation de charges	2 062.96
Total dépenses réelles	468 711.45	Total recettes réelles	571 745.75
Charges (écritures d'ordre entre sections)	15 882.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	484 593.45	Total général	571 745.75

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

- concernant les ménages

- Taxe d'habitation : **8.97%**

Par application des dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, le régime applicable en 2020 à la TH est figé. Au terme de l'article précité « les taux et les montants d'abattements de la TH sont égaux à ceux appliqués en 2019 ».

- Taxe foncière sur le bâti : **19.63%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **179.21 %**

Les taux de la commune sont inchangés depuis 2000.

- concernant les entreprises

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la communauté de communes CAUVALDOR.

Le produit de la fiscalité locale s'élève **298 300.00 euros**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à **105 043.00 euros** soit une baisse de **4 302.00 euros** par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	21 994.13	Excédents de fonctionnement capitalisés	83 886.15
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)	70 493.34	Subventions d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)	20 799.65
		Emprunts (capital compactage des emprunts)	10 153.95
		FCTVA	5 821.57
		Taxe d'aménagement	5 166.22
		Créance autres communes (remboursement d'une part de l'avance remboursable au budget assainissement)	2 000.00
		Créances sur personnes de droit privé	2 916.69
Total des dépenses réelles d'investissement	92 487.47	Total des recettes réelles d'investissement	130 744.23

Opérations patrimoniales (Refinancement de la dette)	238 508.71	Opérations patrimoniales (Refinancement de la dette)	238 508.71
		Produits (écritures d'ordre entre section : Amortissements et cessions)	15 882.00
Total Général	330 996.18	Total Général	385 134.94

c) Les investissements de l'année 2020 sont les suivants

Détail des dépenses d'investissement 2020	
..92-Achat matériel (Faucheuse, sièges de bureau, mobilier école, lave-linge cantine, et mixeur cantine, guirlandes lumineuses, tableau blanc)	2 977.74
119-Gros travaux divers (réparation du four à pain de Sireyjols, réfection de la toiture de la véranda de l'école, travaux de peinture à l'école, réalisation du réseau électrique sur la voie publique au Placeret, confection et installation de ridelles pour le camion IVECO)	15 028.80
140-Aménagements de sécurité dans la traverse du Bourg	23 778.00
149-Aménagements de voirie (mise à niveau des regards et des grilles sur la RD 87)	8 308.80
146-Création voirie terrain des kinés	20 400.00
Total des dépenses d'investissement par programme	70 493.34

d) Les subventions d'investissements perçues

Détail des recettes des programmes d'investissement 2020		
119-Gros travaux divers (réparation du four à pain de Sireyjols) CAUVALDOR (Fonds de soutien à la restauration du Patrimoine)	3 860.00	3 860.00
150- Création de trottoirs sur la traverse du Bourg RD 87 Subvention au titre du produit des amendes de police	16 939.65€	16 939.65
Total des recettes d'investissement par programme		20 799.65

e) Les restes à réaliser 2020 en recettes et en dépenses d'investissement

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification (1)	Recette inscrite au budget
1346-145	PUP Les Genestes (Projet Urbain Participatif) Participation des propriétaires pour l'alimentation en électricité de 5 lots	-Mme JAUBERTHOU Christine - 3 lots : 12 168.00€, -M. FOUILLADE Joël - 1 lot : 4 056.00€, -M. et Mme LECLERE Didier - 1 lot 4 056,00€.	Délibération du Conseil municipal en date du 05/11/2019 - Conventions PUP avec les propriétaires en date du 10/12/2019	20 280.00€
1641-147	Emprunt		Décision prise lors budget 2020	50 000.00€
Total des restes à réaliser recettes d'investissement				70 280.00€

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créditeur	Justification (1)	Dépense inscrite au budget
21312-119	Abattage d'un platane dans la cour de l'école	Entreprise POQUET Emmanuel	Devis bon pour accord en date du 01/12/2020	1 782.00€
2158-119	Alimentation téléphonique du terrain rue du Puits du Pré pour la construction d'un cabinet de kinésithérapie	Orange	Devis bon pour accord en date du 24/06/2019	1 707.10€
21538-128	Installation d'une borne à incendie au lieu-dit Les Genestes	SARL BROUSSE & FILS	Devis bon pour accord en date du 15/06/2020	3 786.00
2041581-145	PUP « Les Genestes » (Projet Urbain Participatif)	TERRITOIRE ENERGIE LOT	Devis bon pour accord en date du 19/12/2019	20 280.00€
21318-147	Acquisition du « Zinc de la Quique »	Maître Laurent GALINAT - Liquidateur	Offre en date du 17/12/2020	65 000.00€
2281-148	Création du site internet de la Commune de Gignac et création d'une charte graphique	Entreprise 16&12	Devis bon pour accord en date du 07/10/2020	5 040.00€
2152-150	Création de trottoirs dans le Bourg sur la RD 87	Entreprise SIORAT	Devis bon pour accord en date du 15/10/2020	46 573.20€
2111-151	Projet d'aménagement de 5 lots de terrains à bâtir au lieu-dit Clou del Pech	AGEFAUR	Délibération en date du 10/12/2020	9 420.00€
2158-92	Achat d'un tracteur d'occasion avec reprise de l'ancien et achat d'un broyeur d'accotement	ETS JUILLARD-CONDAT SAS	Facture en date du 23/12/2020	36 200.40€ <i>A déduire la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 7 200.00€</i>
2188-92	Achat de potelets pour l'aménagement de sécurité sur la traverse du Bourg - RD 87	ALEC	Devis bon pour accord en date du 21/12/2020	2 715.00€
Total des restes à réaliser dépenses d'investissement				192 503.70€

IV- Les données synthétiques du compte administratif 2020 - Récapitulatif

a) Récapitulatif du compte administratif 2020

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	218 441.00
Investissement	52 997.05	0.00

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	484 593.45	571 745.75
Investissement	330 996.18	385 134.94

Reste à réaliser investissements à reporter N+1	192 503.70	70 280.00
--	-------------------	------------------

RESULTAT CUMULE		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	484 593.45	790 186.75
	Investissement	576 496.93	455 414.94
	TOTAL CUMULE	1 061 090.38	1 245 601.69

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		305 593.30
Investissement		1 141.71

Résultat définitif (Y compris les restes à réaliser)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		305 593.30
Investissement	121 081.99	

Le résultat définitif de l'exercice 2020 est déficitaire en investissement pour 121 081.99 euros et excédentaire en fonctionnement pour 305 593.30 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement donc l'affectation du résultat 2020 au budget 2021 sera la suivante :

- En recettes d'investissement : 121 081.99 euros (au compte 1068),
- En recettes de fonctionnement : 184 511.31 euros (au compte 002).

b) Principaux ratios

Population totale au 1^{er} janvier 2020 : 679 habitants

FONCTIONNEMENT - Montant en euro par habitant	
Produits de fonctionnement - Total détaillé ci-dessous	842.04
Impôts locaux	439.32
Autres impôts et taxes	38.88
Dotations et participations	233.69
Produits des services	33.54
Autres produits	91.27
Atténuation de charges	3.04
Produits exceptionnels	2.30
Charges de fonctionnement - Total détaillé ci-dessous	713.68
Charges à caractère général	260.70
Charges de personnels, frais assimilés	312.22
Autres charges de gestion courante	82.16
Charges financières	29.27
Charges exceptionnelles	5.94
Dépenses d'ordre de fonctionnement	23.39

INVESTISSEMENT - Montant en euro par habitant	
Total des dépenses d'investissement - Total détaillé ci-dessous	487.47
Dépenses d'équipement	103.82
Remboursement de dettes bancaires et assimilés	32.39
Opérations patrimoniales (Refinancement de la dette)	351.26
Total des recettes d'investissement - Total détaillé ci-dessous	567.20
Subventions d'investissement	30.63
Emprunts et dettes assimilées	14.95
Dotations, fonds divers et réserves	139.73
Autre immobilisations financières	7.24
Opérations d'ordre transfert entre section	23.39
Opérations patrimoniales (Refinancement de la dette)	351.26

c) Etat de la dette

COMMUNE

Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux		Périodicité	CRD AU 31/12/2020	Durée	Fin
LOGEMENT MULTIPLE RURAL	0460705	CDC TOULOUSE	117 988,68	24/06/1996	3,8000	Variable	Annuel	33 527,03	32 ans	01/07/2028
ACHAT MATERIEL BOULANGERIE	87173435350	CRCAM MIDI-PYRENEES	100 000,00	24/10/2007	4,8100	Fixe	Trimestriel	17 815,83	15 ans	31/10/2022
EMPRUNT DE COMPACTAGE	00002503993	CRCAM MIDI-PYRENEES	251 856,00	17/08/2020	1,1200	Fixe	Annuel	251 856,00	12 ans	31/08/2032
TOTAL GENERAL			469 844,68				TOTAL GENERAL	303 198,86		

Dettes montant en € par hab. 679 hab. au 1er janvier 2020	446,54
--	--------

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Vue d'ensemble du Compte administratif 2020

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	110 914.48
Investissement	19 022.31	0.00

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	194 963.02	173 738.53
Investissement	103 743.11	179 538.15

Reste à réaliser investissements à reporter N+1	24 457.77	0.00
--	------------------	-------------

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	194 963.02	284 653.01
Investissement	147 223.19	179 538.15
TOTAL CUMULE	342 186.21	464 191.16

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		89 689.99
Investissement		56 772.73

Résultat définitif (Y compris les restes à réaliser)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		89 689.99
Investissement		32 314.96

Le résultat définitif de l'exercice 2020 est excédentaire en investissement pour 32 314.96 euros et excédentaire en fonctionnement pour 89 689.99 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, l'affectation du résultat 2020 au budget 2021 sera la suivante :

- En recettes de fonctionnement 89 689.99 euros (au compte 002).

II- La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 173 738.53 euros.

Elles sont constituées des revenus des immeubles (loyers et charges des logements locatifs) mais également pour cet exercice du produit d'une cession d'un logement 3 square de l'archiprêtré et d'un remboursement de sinistre.

Les dépenses de fonctionnement représentent 194 963.02 euros.

Elles sont constituées par l'entretien et la réparation des logements locatifs, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer mais également pour cet exercice les diverses écritures liées à la cession d'un logement.

III- La section d'investissement

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	15 886.55	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 022.31
Opérations d'investissement (détail dans le tableau ci-dessous)	5 973.00	Dépôts et cautionnements reçus	1 545.00
		Total des recettes d'équipement (capital compactage des emprunts)	1 667.28
Total des dépenses réelles d'investissement	21 859.55	Total des recettes réelles d'investissement	22 234.59
Plus ou moins-values sur cession d'immobilisation	42 725.88	Produits (écritures d'ordre entre section)	420.00
Refinancement de la dette	39 157.68	Immeuble de rapport (vente d'un logement valeur réelle du bien)	117 725.88
		Refinancement de la dette	39 157.68
Total Général	103 743.11	Total Général	179 538.15

Détail des dépenses d'investissement 2020

96-Gros travaux sur logements (travaux de placo, de peinture et d'électricité suite à un sinistre au logement T4 du Multiple Rural)	5 973.00
Total des dépenses d'investissement	5 973.00

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créditeur	Justification (1)	Dépense inscrite au budget
1641-00	Remboursement anticipé de l'emprunt n° 1058340 suite à la vente du logement communal sis 3 Square de l'Archiprêtré	Caisse des Dépôts et Consignations	Demande en date du 18/11/2020	5 920.39€
2135-96	Installation de cuisines équipées dans trois logements communaux	Direct cuisines	Facture en date du 23/12/2020 Facture en date du 23/12/2020	1 919.00€ 940.00€
2135-103	Installation de poêles à granulés dans trois logements communaux	Lot Energie	Devis bon pour accord en date du 18/12/2020	15 678.38€
Total des restes à réaliser dépenses d'investissement				24 457.77€

IV- Etat de la dette

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Liste des emprunts en cours

Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Périodicité	CRD au 31/12/2020	Durée	Fin
LOGEMENTS PRESBYTERE	1024998	CDC TOULOUSE	130 000,00	01/11/2003	3,4500	Variable	84 149,60	35 ans	01/11/2038
LOGEMENT PLUS LA GAR	1037390	CDC TOULOUSE	60 000,00	01/11/2004	3,4500	Variable	40 397,48	35 ans	01/11/2037
LOGEMENT T4 MULTIPLE RURAL	00000772535	CRCAM NORD MIDI-PYRENEES	25 000,00	09/11/2016	1,1000	Fixe	15 326,93	10 ans	30/11/2026
EMPRUNT DE COMPACTAGE	00002503993	CRCAM NORD MIDI-PYRENEES	39 952,00	12/08/2020	1,1200	Fixe	39 952,00	12 ans	31/08/2032
TOTAL GENERAL			254 952,00				TOTAL GENERAL	179 826,01	

BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Vue d'ensemble du Compte administratif 2020

Résultat reportés N-1	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0.00	8 951.28
Investissement	0.00	0.69

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	24 323.75	40 372.94	16 049.19
Investissement	79 802.64	80 450.74	648.10

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	24 323.75	49 324.22	25 000.47
Investissement	79 802.64	80 451.43	648.79
TOTAL CUMULE	104 126.39	129 775.65	25 649.26

Résultat de clôture	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		25 000.47
Investissement		648.79

Le résultat définitif de l'exercice 2020 est excédentaire en investissement pour 648.79 euros et excédentaire en fonctionnement pour 25 000.47 euros.

Sachant que le résultat de fonctionnement est positif, l'affectation du résultat 2020 au budget 2021 sera la suivante :

- En recettes de fonctionnement 25 000.47 (au compte 002).

II- La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 40 372.94 euros.

Elles sont constituées de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m3 d'eau assainie est à 1.40€ HT et l'abonnement annuel à 110€ HT –

Pour l'année 2019 : montant pour les abonnements facturés 9 835.83 euros et 7 233.80 euros pour les m3 facturés soit 5 167 m3

et régularisation de l'année N-1 : (usagés non facturés) montant pour les abonnements 2 612.50 euros et pour la consommation : 4 603.20 euros (3 288 m3))

soit un total de 24 285.33 euros,

de la subvention du budget principal de la collectivité pour l'utilisation d'une partie du terrain de la station d'épuration et de la quote-part des subventions d'investissement transférées.

Les dépenses de fonctionnement représentent 24 323.75 euros.

Elles sont constituées par les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.

III- La section d'investissement



Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	14 279.24	Emprunts et dettes assimilées (capital compactage des emprunts)	5 552.42
Total des dépenses réelles d'investissement	14 279.24	Total des recettes réelles d'investissement	5 552.42
Produits (écritures d'ordre entre section)	8 563.44	Produits (écritures d'ordre entre section)	17 938.36
Refinancement de la dette	56 959.96	Refinancement de la dette	56 959.96
Total Général	79 802.64	Total Général	80 450.74

IV- Etat de la dette

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF									
<i>Liste des emprunts en cours</i>									
Emprunt	Numéro	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Périodicité	CRD au 31/12/2020	Durée	Fin
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	120 2012 01277 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	92 750,00	27/02/2013	0,0000	Fixe Annuel	49 466,69	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION	110 2012 03554 001	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	42 560,00	27/02/2013	0,0000	Fixe Annuel	22 658,69	15 ans	27/02/2028
CREATION DE LA STATION D'EPURATION SOLDE	110 2012 03554 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	6 818,10	07/05/2015	0,0000	Fixe Annuel	4 545,40	15 ans	26/02/2030
CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SOLDE	120 2012 01277 002	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	29 239,23	12/03/2015	0,0000	Fixe Annuel	19 492,83	15 ans	29/01/2030
EMPRUNT DE COMPACTAGE	00002503993	CRCAM NORD MIDI-PYRENEES	60 192,00	12/08/2020	1,1200	Fixe Annuel	60 192,00	12 ans	31/08/2032
TOTAL GENERAL			231 559,33				TOTAL GENERAL	156 395,61	

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Gignac, le 14/04/2021
Le Maire, Solange OURCIVAL

Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

- a) détient une part du capital ;
- b) a garanti un emprunt ;
- c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.